



Contrat d'engagement solidaire 2025

Ferme ChampiBio Mu&Co –
CHAMPIGNONS frais et transformés

AMAP'tite Montagne
amapitemontagne@gmail.com

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Mail :
Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : Maitrejean Corinne
Producteur-riche de : Champignons
N° d'immatriculation SIRET : 84176371700011
Adresse : 2 Rue Charrière Baron
Code postal : 39190 **Ville :** Maynal

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***
d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir la productrice de champignons ChampiBio Mu&Co
- Fournir au-à la consommateur-riche des champignons frais et secs et transformés, certifié-es agriculture biologique Ecocert, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 01/05/2025. au 31/12/2025

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : Tous les premiers mercredi de chaque mois.

Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à passer au moins 5 commandes par période citée à l'article 2.

Article 5 : Contenu et prix du panier

5.1 Contenu et prix du panier

Se référer au tableau en annexe

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche paiera de préférence par virement (les coordonnées bancaires sont jointes à ce contrat) à réception de sa commande ou à défaut émettra un chèque, à l'ordre du-de la producteur-riche, à remettre au-à la référent-e.

5.3 Annexes

Si besoin, l'annexe de chaque période AMAPienne sera transmise par la personne référente au minimum 2 semaines avant la livraison pour **un retour du-de la consommateur-riche à la personne référente au plus tard une semaine avant la livraison.**

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

6.2 Options : Absences prévues:

Durant la durée d'engagement, le-la consommateur-riche peut s'abstenir au total de **2 paniers**. Soit elles sont déjà prévues sur ce formulaire, soit le-la consommateur-riche peut avertir le référent au minimum 8 jours avant la livraison.

Si absences déjà connues, merci de préciser les dates :

1) / / 25 2) / / 25

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-riche
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-riche
(Nom, Prénom, Signature)

*Maitrejean
Corinne* 

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10096	18042	00072856801	52	EUR	CIC LONS LE SAUNIER	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1009	6180	4200	0728	5680	152
BIC (Bank Identifier Code)						
CMCIFRPP						
Domiciliation CIC LONS LE SAUNIER 24 PLACE DE LA LIBERTE 39000 LONS LE SAUNIER  03 84 25 69 70				Titulaire du compte (Account Owner) MAITREJEAN CORINNE (EI) 2 CHARRIERE BARON 39190 MAYNAL		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		